Document generated on 04/18/2024 9:03 a.m.

Québec français

Nouvelles brèves

Number 24, December 1976

URI: https://id.erudit.org/iderudit/56710ac

See table of contents

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)
1923-5119 (digital)

Explore this journal

Cite this document

(1976). Nouvelles brèves. *Québec français*, (24), 2–3.

Tous droits réservés © Les Publications Québec français, 1976

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Un congrès, une réussite

Près de 550 professeurs de français ont participé, les 29 et 30 octobre dernier, au congrès annuel de l'Association. Le système des demi-journées a permis aux congressistes de se répartir plus facilement dans les groupes de travail. À même les listes de présences et les attestations, il est possible de préciser que le Congrès a compté au moins 669 personnes/ateliers, à savoir 353 personnes/ateliers dans le bloc A, portant sur les orientations pédagogiques (9 ateliers) et 316 personnes/ateliers dans le bloc B, traitant d'expériences pédagogiques (11 ateliers). Une quinzaine de maisons d'enseignement du secteur privé étaient représentées par plus de 50 professeurs. Notons aussi que 141 professeurs sont devenus membres de l'Association ou ont renouvelé leur adhésion. D'après les contacts que les organisateurs ont eus avec plusieurs congressistes, les rapports faisant suite aux accords de collaboration avec le ministère de l'Éducation et publiés dans la revue *Québec français* ont été vivement appréciés et ont suscité une participation plus large à cette activité.

Parmi les invités, il est important de souligner la présence de Mme Lucette Chambard, présidente de la Fédération Internationale des Professeurs de Français (F.I.P.F.), de neuf professeurs de français en mission d'études au Québec, de M. Jean-Marie Beauchemin, président du Conseil Supérieur de l'Éducation, de M. Yvon Sirois, coordonnateur du P.P.M.F. au ministère de l'Éducation, de M. Réal Labonté, responsable de l'enseignement du français aux niveaux élémentaire et secondaire au ministère de l'Éducation, de M. Fernand Toussaint, directeur du programme Éducation-École à la Centrale de l'Enseignement du Québec (C.E.Q.), de M. Armand Martel, représentant de l'Association Canadienne d'Éducation de Langue Française (A.C.E.L.F.) et de notre hôte, M. Paul Vachon, directeur par intérim des Services de l'Enseignement à la Commission Scolaire Régionale de Tilly. M. Maurice Beaulieu, conseiller linguistique auprès du ministère de l'Éducation, a dû s'excuser.

Vendredi soir, après la présentation des rapports annuel des administrateurs et la discussion rapide de six amendements mineurs à la Constitution, notre invitée d'honneur, Mme Chambard, a prononcé une intéressante conférence sur le thème: « Quelle langue enseigner? ». À la demande générale, la Rédaction a décidé d'en publier le texte presque intégral dans le présent numéro. Quant aux élections, elles se sont déroulées samedi. Ont été élus sans opposition: M. Maurice Borduas, à la présidence, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières; M. Charles-Eugène Lessard, professeur au CEGEP de Limoilou, au poste de secrétaire; enfin, a été réélu trésorier M. Joseph Lenoir, professeur au Collège Charles-Lemoyne. Le Conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Président:
M. Maurice Borduas
3705, rue Papineau
Trois-Rivières
G8Y 1N7
(819) 376-0733 et 376-5554

Secrétaire:
M. Charles-Eugène Lessard
54, Duc de Guise
Beauport
G1E 5X7
(418) 667-2190 et 694-2169

Trésorier:
M. Joseph Lenoir
8120, rue d'Aunis
Saint-Léonard
H1R 2M8
(514) 322-3051

Président sortant:
M. Jean-Louis Laverdière
2985, boul. du Versant nord, app. 9
Sainte-Foy
(418) 659-1450 et 522-5015

Présidente section de Montréal et vice-présidente nationale:
Mlle Murielle De Serres
5055, Côte Saint-Luc, app. 21
Montréal
(514) 489-0302

Président section de Québec:
M. Jean-Claude Gagnon
2, rue des Caps
Saint-Romuald d'Etchemin
(418) 839-4354

Président section de Trois-Rivières:
M. Jean Van Doesburg
2890, rue Nérée-Beauchemin
Trois-Rivières
(819) 379-2789

Président section Saguenay-Lac-Saint-Jean:
M. Philippe Genest
245 ouest, rue Bourassa
Alma
(418) 662-5681

Président fondateur:
M. Émile Bessette
755, avenue Rockland
Outremont
(514) 276-7581 et 343-6215

Les résolutions de l'Assemblée générale

Lors de l'assemblée plénière du Congrès, une importante déclaration, portant sur l'usage abusif de la question linguistique fait par certains hommes politiques, a été présentée au nom de l'A.Q.P.F. En outre, plus de vingt résolutions, votées par l'assemblée à la suite des propositions émanant des ateliers, seront acheminées par le nouveau Conseil d'administration aux organismes et personnes qu'elles concernent.

1. L'A.Q.P.F. dénonce le calcul déloyal de plusieurs politiciens, fussent-ils chefs de parti, qui avilissent notre langue en la réduisant au rang de promesse électorale pour récupérer bassement le vote anglophone.

L'A.Q.P.F. dénonce l'éloge farfelu et intempestif de la nécessité de parler anglais fait par maints hommes publics aux électeurs francophones. Selon ces politiciens, l'anglais donnerait aux Québécois la clé du succès, il deviendrait subitement le moyen indispensable pour réussir dans les affaires. C'est insulter l'esprit des Québécois qui voient manifestement là un refus de changer vigoureusement l'ordre des choses et de redonner dignité et utilité sociales à la langue française plus que jamais humiliée au Québec.

L'A.Q.P.F. a toujours répudié *la loi 63* et la répudiera toujours sous quelques nouveaux déguisements que les politiciens voudraient bien lui donner sous le prétexte d'acheter la paix sociale du Québec. La paix sociale du Québec passera toujours par le respect de la majorité et par la conviction que la langue et la culture d'un peuple ne sont des biens ni individuels ni familiaux ni partisans mais des biens intouchables de la nation tout entière. Jamais, au grand jamais, les Québécois de la majorité n'accepteront qu'on les vende à la pièce.
L'A.Q.P.F. estime que le principe de *la loi 22*, exprimé dans son premier article, à savoir que *le français est la seule langue officielle au Québec, non seulement doit rester mais doit* être renforcé. Cela, au niveau de l'enseignement comme au niveau de la vie de la collectivité québécoise.

L'A.Q.P.F. ne saurait que condamner cette idée saugrenue et suicidaire pour tout un peuple de bilinguiser son réseau d'enseignement dès la maternelle, car, vouloir rendre bilingue un peuple en situation socio-économique défavorable équivaut à lui imposer la langue du plus fort, celle du plus riche, *la langue de l'autre*. En d'autres mots, BILINGUISER l'école primaire québécoise, c'est assimiler la majorité francophone en lui disant que l'anglais a une nécessité de salut. L'anglais doit être enseigné au Québec convenablement et en son temps c'est-à-dire au secondaire, à tout le moins. Et avec l'anglais, d'autres grandes langues étrangères modernes.

Regroupant des professeurs de français depuis près de dix ans, l'A.Q.P.F. rappelle aux hommes politiques qu'il est difficile à ces professeurs d'enseigner une langue économiquement faible, socialement humiliée et pédagogiquement défavorisée par rapport à l'enseignement de l'anglais. Faut-il le rappeler bien haut encore une fois: l'enseignement

du français au Québec tient avant tout ses difficultés de ses raisons politiques. Redonner une raison politique et sociale au français c'est assurer sa vitalité et son expansion. Les professeurs de français ne peuvent porter seuls ce que toute une société doit soutenir.

L'A.Q.P.F. voudrait que les hommes politiques considèrent comme normal le fait de parler français au Québec — comme de parler anglais en Ontario — et que dès lors ils n'humilient pas la langue et la culture françaises d'un peuple qui a lutté et perdure en français et qui veut appartenir au monde en constituant un des pôles importants de la francophonie. La langue et la culture françaises sont indivisibles et inaliénables. Toute attaque des hommes politiques contre la langue et la culture d'un peuple doit être considérée comme un outrage à ce peuple électeur souverain.

L'A.Q.P.F. invite les hommes politiques de la scène québécoise (et des coulisses) à ne pas croire que leur peuple est né pour un petit pain. C'est là céder au fatalisme historique de ceux qui crient sur les toits: « Que pouvons-nous faire contre 225 millions d'anglophones »? Comme si le Québec n'était pas le « feu et lieu » d'une nation riche et homogène, capable d'inventer sa vie à même sa lutte vieille de trois siècles.

2. Que l'A.Q.P.F. négocie, auprès d'organismes intéressés, la formation de comités de conception et de rédaction de programmes d'enseignement élémentaire et secondaire, afin d'occuper la place que laissent temporairement libre les hésitations du ministère de l'Éducation du Québec. (M.)

3. Que l'A.Q.P.F. participe à la prochaine réunion du Conseil Pédagogique Interdisciplinaire et qu'elle accepte de réévaluer son retrait de cet organisme. (U.)

4. Que l'A.Q.P.F. participe aux journées de fondation du « Mouvement pour une École démocratique », les 3, 4 et 5 décembre 1976, en veillant en particulier à la place du français dans l'école québécoise. (M.)

5. Que les membres de l'A.Q.P.F. fassent reconnaître auprès des autorités responsables tant de la formation que du perfectionnement des maîtres, la nécessité d'améliorer chez les enseignants la connaissance tant d'usage que théorique des variétés linguistiques utilisées spontanément par les élèves, au même titre que la variété standard. (M.)

6. Que les membres de l'A.Q.P.F. favorisent chez les élèves une prise de conscience et une objectivation des facteurs sociaux qui sont nécessairement liés à la maîtrise de toute variété linguistique. (M.)

7. Que l'A.Q.P.F. s'engage à promouvoir et à susciter auprès de ses membres la création de matériel pédagogique original adapté au Québec. (M.)

8. Que l'A.Q.P.F. reconnaisse l'existence d'une diversité de parlers au Québec et considère que, *linguistiquement*, ces parlers ont une valeur égale. (M.)

9. Que le ministère de l'Éducation mette en place des ressources humaines et techniques pour canaliser les efforts en vue du programme d'implantation des ateliers de français; et que des plans de développement de la recherche en technologie éducative soient poursuivis et acheminés vers les ateliers. (M.)

10. Que les Commissions scolaires prévoient un budget permettant

— l'engagement d'un appariteur et d'un responsable pédagogique;

— l'achat de matériel de consommation;

— l'entretien et le renouvellement de l'équipement de l'atelier;

— les services d'un secrétariat. (M.)

11. Que les Commissions scolaires organisent des sessions de technologie de l'enseignement pour tous les professeurs qui ne sont pas inscrits à des programmes de perfectionnement des maîtres en français.

12. Que le ministère de l'Éducation prépare des documents sonores en vue d'une étude scientifique et approfondie de la langue parlée. (U.)

13. Que l'A.Q.P.F., en collaboration avec le M.E.Q., mette sur pied un comité d'études dont le but serait de créer un réseau d'échange des productions d'élèves réalisées dans les divers ateliers. Ce réseau d'échange fonctionnerait d'un côté entre les commissions scolaires, de l'autre, entre le Québec et la France. (M.)

14. Que la revue *Québec français* et les prochains colloques de l'A.Q.P.F. permettent une réflexion sur la place qui revient à l'enseignant de français dans la préparation de nouveaux programmes de cours. (M.)

15. Que la promotion des étudiants en français soit fonction de la poursuite d'objectifs clairement définis autant dans l'énoncé des programmes que dans l'examen final qui les sanctionne. (M.)

16. Qu'un exemplaire du répertoire d'activités à l'usage des professeurs de français du professionnel court soit remis à chacun des professeurs intéressés à l'enseignement dans ce secteur. (U.)

17. Qu'un document-programme de français soit étudié par l'A.Q.P.F. en fonction des élèves du professionnel long et qu'un comité spécial en fasse le compte rendu ou en étudie les approches au cours du prochain congrès de l'A.Q.P.F. (U.)

18. Qu'un comité soit formé

a) pour étudier les avantages et les désavantages d'un décloisonnement du professionnel long;

b) pour voir à une politique générale à ce sujet, au Québec;

c) pour faire des propositions conséquentes à chaque secteur du M.E.Q. (U.).

19. Que le plan de perfectionnement des maîtres en français, volet langue maternelle, soit prolongé avec les mêmes avantages pour les enseignants. (Proposition déposée).

20. Que l'A.Q.P.F. organise au cours de l'année 76-77 un ou deux stages d'animation théâtrale à l'intention des professeurs de français et animateurs de théâtre, avec la participation de comédiens et d'animateurs chevronnés. (Ce voeu a été acheminé au Conseil d'administration).

21. Les professeurs de théâtre du niveau post-secondaire manifestent le désir que les universités du Québec offrent des cours de formation dramatique pour les enseignants de la pratique théâtrale au niveau post-secondaire. (Ce voeu a été transmis au Conseil d'administration).

Pour terminer, mentionnons que M. André Gaulin a présenté à l'assemblée l'anthologie didactique lancée par la F.I.P.F. en mars dernier et dont plus de 3000 exemplaires sur 6000 ont déjà été vendus: *Littératures de langue française hors de France.*

L'association québécoise des professeurs de français réitère ses positions contre la loi 22

Suite aux intentions du gouvernement du Québec de modifier certains articles de la loi 22, l'Association québécoise des professeurs de français réaffirme son opposition à cette loi et redemande avec insistance que le système scolaire public soit transformé graduellement en un système unilingue français. Elle considère que c'est là la condition fondamentale de l'affirmation du fait français au Québec. L'Association s'insurge notamment contre l'intention manifestée par le Ministre de l'Éducation de faire en sorte que les enfants aient acquis une connaissance suffisante de l'anglais dès la troisième année du cours élémentaire. Elle souligne que, dans les autres pays, l'enseignement d'une langue seconde ne commence pas avant le cours secondaire, à cause des risques que cette pratique pourrait comporter, en particulier dans l'apprentissage de la langue maternelle.

L'Association québécoise des professeurs de français rappelle enfin que c'est au nom de ses membres qu'elle exprime ainsi son avis et que la présente déclaration doit être considérée comme dénuée de toute « partisanerie » politique.